



## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

***SEANCE DU 18 MAI 2026***

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>		L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.  <u>Date de convocation</u> : 11 mai 2026  <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain PARIS, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Séverine VIGIER, Monique MONNIER, Jean-Jacques VAILLANT, Laure-Hélène MASSON, Albert LAURENT, Jean-François VERLHAC, Jérôme TADEUSZAK, Nima LAFABURIE, Gaëtan COSTE, Estelle BELFOND et Justine LAMARQUE.  <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	15	

Appel des élus et vérification du quorum : 15 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Validation du procès-verbal du précédent conseil municipal du 20 avril 2026.

### Ordre du jour :

- Finances :
  - o Indemnité assurance tempête février 2026
  - o Décision modificative au budget n°1
- Fonctionnement des instances :
  - o Election des membres de la commission d'appel d'offres
  - o Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
  - o Délégations données au Maire par le Conseil municipal
  - o Proposition des membres pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Affaire scolaire :
  - o Participation aux frais de scolarisation année scolaire 2025 – 2026 – Mairie de Cosnac
  - o Demande de dérogation à la carte scolaire
  - o Restauration scolaire année 2026/2027
- Questions diverses :
  - o Ecole rentrée scolaire 2026/2027
  - o Recrutements saisonniers période estivale 2026
  - o Engagements dépenses stade et borne de camping-car
  - o Entretien et devenir du tennis municipal
  - o Dépôt sauvage végétation route de Puy-La-Mouche
  - o Préparation Tour de France

Déroulé de la séance :

**Délibération :** Tempête du 11 février 2026 – indemnisation assurance – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la somme d'indemnisation de l'assurance relatif à la tempête du 11 février 2026 pour un montant de 7 687,01€.

**Délibération :** Décision modificative au budget principal n°1 Augmentation de crédits – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1 qui permet une augmentation de crédits d'un montant de 7 687,01€.

**Délibération :** Election des membres de la commission d'appel d'offres – modalités de dépôts des listes – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modalités de dépôts des listes de candidats pour être membre de la commission d'appel d'offres.

**SUSPENSION DE SEANCE DE 5 MINUTES POUR PROCEDER AU DEPOT DES LISTES SE PRESENTANT POUR ETRE MEMBRE DE LA CAO.**

**Délibération :** Election des membres de la commission d'appel d'offres – élection des membres – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Une liste unique de candidats est déposée. Le conseil municipal désigne à l'unanimité Alain PARIS, Albert LAURENT et Jean-Jacques VAILLANT, membres titulaires et Jean-François VERLHAC, Laure-Hélène MASSON et Jérôme TADEUSZAK membres suppléants. Le Maire est président de la commission d'appel d'offres.

**Délibération :** Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Sur proposition de l'association départementale des Maires de Corrèze, le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jacques VAYLEUX et Martine GOUT référents déontologues pour les conseillers municipaux de Lanteuil.

**Délibération :** Délégations données au Maire par le conseil municipal – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal décide de déléguer, à Monsieur le Maire, 15 missions énoncées dans l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales dont notamment la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15%.

**Délibération :** Proposition des membres pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la liste présentée comme proposition des membres pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

**Délibération** : Participation aux frais de scolarisation année scolaire 2025/2026 – Mairie de Cosnac – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les frais de scolarisation 2025/2026 d'un montant de 388.74€ pour le compte de la commune de Cosnac.

**Délibération** : Demande de dérogation à la carte scolaire – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal refuse à l'unanimité la dérogation à la carte scolaire sollicitée.

**Délibération** : Convention cantine scolaire – restaurant le Lanteuillois – Année 2026/2027 – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le tarif de 7.30€ par repas avec une participation de la commune à hauteur de 50% à partir de la rentrée scolaire de septembre 2026.

**Point : Questions diverses**

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- La commune est en attente du dépôt d'un nouveau dossier pour une inscription à la rentrée scolaire prochaine,
- Pour la période estivale, il va être procédé au remplacement à temps partiel des agents techniques en juillet août et de la secrétaire de Mairie durant 3 semaines,
- Il est présenté le devis de remplacement de la borne de camping et les dépenses liées à la tempête au stade,
- Il est évoqué le devenir du terrain de tennis,
- Il est évoqué le dépôt sauvage de végétation route de Puy-la-Mouche,
- Il est fait un point sur l'avancée de l'organisation du passage du Tour de France le 12 juillet 2026,
- Il est fait un point sur l'avancée de l'organisation du Mai communal le 30 mai 2026,
- Il est fait un point de présentation sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural *Vallée de la Dordogne Corrèzienne*,
- Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 juin 2026 à 17h30.

**Fin de séance :**

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,  
Christian DERACHINOIS



Secrétaire de séance  
Sébastien CHABENAT



